

RÉGION

03/07/2021

LIÈGE - JUDICIAIRE

# Les fossoyeurs de la sécurité sociale jugés

Ils distribuait des faux contrats de travail et C4 pour que des personnes perçoivent des allocations

ARNAUD BISSCHOP

Plusieurs sociétés de la rue du Moulin à Bressoux avaient été perquisitionnées.TVA

Une filière de faux contrats de travail et de faux C4 avait pris place dans différentes sociétés installées à Bressoux et notamment rue du Moulin. Grâce à ces documents, les travailleurs fictifs pouvaient bénéficier d'indemnité de chômage alors qu'ils n'ont jamais été employés par ces sociétés. Le préjudice pour la sécurité sociale belge était colossal.



Plusieurs sociétés de la rue du Moulin à Bressoux avaient été perquisitionnées.TVA

En novembre 2018, l'Auditorat du Travail de Liège avait organisé une conférence de presse pour ce qui constitue un des dossiers emblématiques de ces dernières années. Une gigantesque fraude sociale pour plusieurs millions d'€.

Une centaine d'enquêteurs de la PJF de Liège et une cinquantaine d'inspecteurs sociaux de l'ONEm et de l'ONSS procédaient, simultanément, à une vingtaine de perquisitions à Bressoux et notamment rue du Moulin.

Une filière de faux contrats de travail et de faux C4 avait été mise au jour et démantelée. En clair, cela signifie que plusieurs sociétés installées à Bressoux sont suspectées d'avoir participé à ce qui s'apparente à une organisation criminelle en fournissant de faux contrats, de fausses attestations et de faux C4.

Ces faux papiers permettaient ensuite à leurs titulaires d'obtenir des allocations de chômage. 350 personnes auraient ou allaient en profiter. À minima, entre 2015 et 2018, la sécurité sociale avait été lésée pour plusieurs millions d'euros. Lors de la conférence de presse, l'Auditorat du Travail avait évoqué un préjudice de 10 millions d'€. Deux ans et demi plus tard, il semble que le montant du préjudice soit revu quelque peu à la baisse. Qu'à cela ne tienne, il demeure colossal pour la sécurité sociale belge.

## « Lutter contre ce phénomène »

Pascale Malderez, substitut de l'Auditeur du Travail de Liège et magistrat en charge des relations avec la presse, le rappelait lors de la conférence de presse. « La lutte contre la fraude sociale grave et organisée est une priorité de l'Auditorat du travail de Liège », soulignait-elle. « Elle cause, en effet, un préjudice conséquent à la sécurité sociale de notre pays. L'investissement de la police judiciaire fédérale et des inspecteurs de l'ONSS et de l'ONEm démontre la volonté de lutter contre ce phénomène. »

Deux ans et demi après les perquisitions, l'instruction de ce dossier mammoth est clôturée. Cela signifie que tous les devoirs d'enquête ont été réalisés à la demande du juge d'instruction, Frédéric Frenay, spécialisé dans les matières économiques et financières. Le dossier a dès lors été communiqué à l'Auditorat du Travail. Le magistrat en charge de ce dossier, l'auditeur de division Jean-Michel Demarche, aura pour tâche de tracer les grandes lignes de son réquisitoire et de demander les renvois des principaux protagonistes devant le tribunal correctionnel de Liège pour s'expliquer au fond.

## Quatre mandats d'arrêt

Au lendemain des perquisitions menées en novembre 2018, cinq personnes avaient été interpellées et entendues. Trois étaient déjà connues pour de la fraude sociale. Quatre avaient été placées sous mandat d'arrêt pour des préventions d'organisation criminelle, de fraude aux allocations sociales, d'escroquerie en droit pénal social et de faux et usage de faux en droit social. Toutes les personnes interpellées nient les faits reprochés et elles bénéficient de la présomption d'innocence.